



## **Nous exigeons la reconnaissance de notre travail ! Agents des mairies de proximité, nous revendiquons nos droits et responsabilités !**

Nous ne sommes peut-être pas des officiers d'état civil assermentés, mais nous sommes habilités par la préfecture à accéder au système TES. Chaque agent et référente possède une carte nominative à puce numérotée, avec un code personnel pour y accéder. Nous sommes responsables de notre utilisation de cet outil et sommes habilités à gérer les demandes de PSP et de CNI (Passeports et Cartes d'identité), à suivre les demandes, à traiter les recueils, et bien plus encore. De plus, en tant que référentes, nous sommes le lien essentiel avec l'ANTS et le CERT, assurant les prises de rendez-vous et gérant les problèmes plus importants.

Nos responsabilités vont bien au-delà de l'état civil. Nous partageons la responsabilité de l'ouverture et de la fermeture des annexes, y compris la mise sous alarme. Nous sommes également responsables des conditions de travail de chaque intervenant lors des permanences dans nos locaux, en veillant à ce que les bureaux soient dédiés et en prenant des rendez-vous pour les usagers. Nous avons également la responsabilité des titres d'identité et des dossiers.

Nous effectuons des missions que l'état civil ne gère pas. Nous gérons diverses inscriptions scolaires, périscolaires et les campagnes d'inscription au centre de loisirs. Nous nous occupons des inscriptions au fichier des retraités et à diverses activités pour les seniors. Nous sommes également chargés des campagnes pérennes destinées aux familles et aux retraités, telles que les

banquets, les célébrations de Noël et les distributions de colis. De plus, notre habilitation France Services nous permet d'aider chaque citoyen à accéder aux services publics et d'effectuer ses démarches quotidiennes. Nous sommes l'un des 19 Points France Services en Seine-Saint-Denis, offrant un accompagnement encore meilleur aux usagers.

Les référentes jouent un rôle clé dans notre fonctionnement. Elles encadrent et gèrent une équipe sur chaque mairie, organisent le travail, évaluent les agents et assurent la gestion Incovar. Elles sont également responsables des échanges avec le CERT, l'ANTS, les services pilotes de l'Hôtel de Ville, ainsi que du bon déroulement des permanences. Elles sont garantes du bon fonctionnement des annexes en l'absence du chef de service et veillent à la gestion des locaux et des besoins des intervenants.

Nous exigeons la reconnaissance de ces spécificités qui font la richesse de notre travail ! Nous ne sommes pas seulement des agents de mairie, nous sommes des acteurs clés de la proximité et du service public. Nous méritons un traitement équitable et une juste appréciation de notre rôle.

Ras-le-bol de la différence de traitement ! Nous exigeons la reconnaissance de notre contribution indispensable à la collectivité et à la communauté !

**Solidaires et déterminés,  
les agents des mairies de proximité**